



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 40-8792-0 | Numéro de version: | 2.00 |
| Date de révision: | 11/10/2023 | Annule et remplace la version du : | 06/09/2021 |

Numéro de version Transport:

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Multi Purpose Flexible Repair Material / EZ Sand 05887/35887/55887

Numéros d'identification de produit

FS-9100-4253-0 FS-9100-4261-3

7000080123 7000080125

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDS des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

28-6974-1, 28-6979-0

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



MENTIONS DE DANGER:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection /des vêtements de protection /un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Raison de la révision:

Etiquette: Précaution CLP - Elimination - L'information a été supprimée.

Etiquette: CLP Prévention - Générale - L'information a été supprimée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 28-6974-1 | Numéro de version: | 4.00 |
| Date de révision: | 04/10/2023 | Annule et remplace la version du : | 26/05/2021 |

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ EZ Sand Multi-Purpose Repair Material PNs 05887, 35887, 55887 - Accelerator (Part A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüslikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|---|------------|-----------|-------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | 701-196-7 | 40 - 70 |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | 202-013-9 | < 5 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280B Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|---------|---|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | (N° CAS) 72244-98-5 (N° CE) 701-196-7 | 40 - 70 | Tox.aquatique chronique 3, H412 Skin Sens. 1B, H317 |
| Talc | (N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9 | 10 - 30 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Carbonate de calcium | (N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6 | 7 - 13 | Substance non classée comme dangereuse |
| Oxyde de verres, produits chimiques | (N° CAS) 65997-17-3 (N° CE) 266-046-0 | 3 - 7 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | (N° CAS) 90-72-2 (N° CE) 202-013-9 | < 5 | Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 |
| Quartz (SiO ₂) | (N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4 | < 0,2 | STOT RE 1, H372 |
| Dioxyde de titane | (N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 | < 1 | Carc. 2, H351 (Inhalation) |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------------------|------------------------|
| Monoxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Oxydes d'azote. | Pendant la combustion. |
| Oxides de soufre | Pendant la combustion. |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Pendant la combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|-------------------------------------|------------|----------------------------|--|---|
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | VME Suisse | VLEP (poussières respirables)(8 heures) : 3 mg/m ³ | Foetotoxique Groupe C |
| Talc | 14807-96-6 | VME Suisse | VLEP(fraction respirable) (8 heures) : 2 mg/m ³ | Foetotoxique Groupe C |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | VME Suisse | VLEP (proposé) (fraction respirable - 8 heures) : 0.15 mg/m ³ | Cancérogène catégorie 1A, Groupe C, toxique pour le fœtus |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Déterminé par le fabricant | VLEP (non-fibreux, respirable)(8 heures) : 3 mg/m ³ ; VLEP (non-fibreux, fraction inhalable)(8 heures) : 10 mg/m ³ | |

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Population | Type d'exposition humaine | DNEL |
|---------------------------------------|------------------------|------------|--|------------------------|
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Employé | Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 0,31 mg/m ³ |

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Compartiment | PNEC |
|---------------------------------------|------------------------|---------------------------------|-------------|
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Eau | 0,084 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Rejets intermittants dans l'eau | 0,84 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl) | | Eau de mer | 0,0084 mg/l |

| | | | |
|---------------------------------------|--|--------------------------------------|----------|
| phénol | | | |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | | Usine de traitement des eaux d'égout | 0,2 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Fournir une ventilation extractive locale appropriée pour découper , abraser, ou travailler le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Solide |
| Aspect physique spécifique:: | Pâte |
| Couleur | Blanc cassé |
| Odeur | Fort de mercaptan |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Non applicable.</i> |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non classifié |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Non applicable.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Non applicable.</i> |
| Point d'éclair: | 245,6 °C |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 26,2 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1,1 - 1,2 kg/l |
| Densité relative | 1,05 - 1,15 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

9.2. Autres informations:**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Masse moléculaire: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | 0,1 % en poids |

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité:**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:**Substance**

Non applicable

Condition

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:**Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:**

Pneumoconiose(cas général): les symptômes peuvent inclure toux persistante et insuffisance respiratoire.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---------|-----------|------------|--|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg |

3M™ EZ Sand Multi-Purpose Repair Material PNs 05887, 35887, 55887 - Accelerator (Part A)

| | | | |
|---|--|-------|-------------------------------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | Cutané | Lapin | LD50 > 10 200 mg/kg |
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | Ingestion | Rat | LD50 2 600 mg/kg |
| Talc | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Talc | Ingestion | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Carbonate de calcium | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Carbonate de calcium | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 3 mg/l |
| Carbonate de calcium | Ingestion | Rat | LD50 6 450 mg/kg |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Ingestion | | LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Cutané | Rat | LD50 1 280 mg/kg |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Ingestion | Rat | LD50 1 000 mg/kg |
| Dioxyde de titane | Cutané | Lapin | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Dioxyde de titane | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 6,82 mg/l |
| Dioxyde de titane | Ingestion | Rat | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Quartz (SiO2) | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Quartz (SiO2) | Ingestion | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | Lapin | Aucune irritation significative |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Carbonate de calcium | Lapin | Aucune irritation significative |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Lapin | Corrosif |
| Dioxyde de titane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Quartz (SiO2) | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | Lapin | Moyennement irritant |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Carbonate de calcium | Lapin | Aucune irritation significative |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Lapin | Corrosif |
| Dioxyde de titane | Lapin | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | Souris | Sensibilisant |

| | | |
|---------------------------------------|-----------------|---------------|
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Dioxyde de titane | Homme et animal | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

| Nom | Organismes | Valeur |
|------|------------|---------------|
| Talc | Humain | Non-classifié |

Mutagénicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---|----------|---|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | In vitro | Non mutagène |
| Talc | In vitro | Non mutagène |
| Talc | In vivo | Non mutagène |
| Oxyde de verres, produits chimiques | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | In vitro | Non mutagène |
| Dioxyde de titane | In vitro | Non mutagène |
| Dioxyde de titane | In vivo | Non mutagène |
| Quartz (SiO ₂) | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO ₂) | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|-------------------------------------|------------|-----------------------------|---|
| Talc | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Inhalation | Multiplés espèces animales. | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de titane | Ingestion | Multiplés espèces animales. | Non-cancérogène |
| Dioxyde de titane | Inhalation | Rat | Cancérogène |
| Quartz (SiO ₂) | Inhalation | Homme et animal | Cancérogène |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|----------------------|-----------|--|------------|----------------------|--|
| Talc | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 600 mg/kg | Pendant l'organogénèse |
| Carbonate de calcium | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 625 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée |
|-----|-------|--------------------|--------|------------|---------------|-------|
|-----|-------|--------------------|--------|------------|---------------|-------|

| | | | | mes | | d'exposition |
|---------------------------------------|------------|------------------------------------|---|-----|----------------------|--------------|
| Carbonate de calcium | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,812 mg/l | 90 minutes |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|--|--|------------|------------------------|----------------------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | Ingestion | système hématopoïétique | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 75 mg/kg/jour | 90 jours |
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | Ingestion | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 250 mg/kg/jour | 90 jours |
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | Ingestion | Système endocrine Coeur la peau système immunitaire Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 90 jours |
| Talc | Inhalation | pneumoconiosis | Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | Fibrose pulmonaire Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 18 mg/m3 | 113 semaines |
| Carbonate de calcium | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Humain | NOAEL Pas disponible | Exposition professionnelle |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | Cutané | la peau Foie Système nerveux Système auditif système hématopoïétique des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 125 mg/kg/jour | 28 jours |
| Dioxyde de titane | Inhalation | Système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 0,01 mg/l | 2 années |
| Dioxyde de titane | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Quartz (SiO2) | Inhalation | silicose | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|------------|--------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >733 mg/l |
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 12 mg/l |
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | Poisson zèbre | Expérimental | 96 heures | LC50 | 87 mg/l |
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 338 mg/l |
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 3,5 mg/l |
| Talc | 14807-96-6 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |

3M™ EZ Sand Multi-Purpose Repair Material PNs 05887, 35887, 55887 - Accelerator (Part A)

| | | | | | | |
|---------------------------------------|------------|-------------------|--------------|-----------|------|--------------|
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC10 | >100 mg/l |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Puce d'eau | Expérimental | 72 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Poisson zèbre | Expérimental | 96 heures | LC50 | >1 000 mg/l |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | >=1 000 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | N/A | Expérimental | 96 heures | LC50 | 718 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Carpe commune | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 46,7 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 6,44 mg/l |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC50 | 440 mg/l |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | 7 600 mg/l |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | Poisson zèbre | Estimé | 96 heures | LC50 | 5 000 mg/l |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | NOEC | 60 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | NOEC | >=1 000 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Diatomée | Expérimental | 72 heures | EC50 | >10 000 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Diatomée | Expérimental | 72 heures | NOEC | 5 600 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|--|----------|------------------------------|---|----------------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 5 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Talc | 14807-96-6 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Données non disponibles ou | N/A | N/A | N/A | N/A |

| | | | | | | |
|---------------------------------------|------------|--|----------|-------------------------------|--------------|-----------|
| | | insuffisantes | | | | |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 4 %BOD/ThO D | OCDE 301D |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|---|----------|---|---------------|---------------------------------|
| Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré | 72244-98-5 | Estimé Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | >1.2 | |
| Talc | 14807-96-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol | 90-72-2 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -0.66 | 830.7550 Part.Coeff Shake Flask |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Expérimental BCF - Poisson | 42 jours | Facteur de bioaccumulation | 9.6 | |

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

| | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

| <u>Ingrédient</u> | <u>Numéro CAS</u> | <u>Classification</u> | <u>Réglementation</u> |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------------|--|
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | Grp. 1: Cancérogène pour l'homme | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|-------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H351i | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Section 16 : annexe. Mélange professionnel et application - L'information a été supprimée.
Utilisation professionnelle des adhésifs pour le collage de panneaux : Section 16 : Annexe - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été supprimée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.
Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.
Portection de la peau - gants recommandées - L'information a été supprimée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité relative - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Catégorie de transport - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été modifiée.
Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport non autorisé - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code tunnel – Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Annexe

| | |
|--|---|
| Titre | |
| Identification de la substance | 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol; EC No. 202-013-9; Numéro CAS 90-72-2; |
| Nom du scénario d'exposition | Utilisation professionnelle d'adhésifs pour le collage de panneaux |
| étape du cycle de vie | Utiliser dans des sites industriels |
| activités participatives | PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un pistolet applicateur Préparation ou mélange de matériaux solides ou liquides. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage. |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 220 jours / an; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Température de traitement: <= 40 Degré Celsius; Tâche : Matériau de transfert; A l'intérieur avec une ventilation générale renforcée; Durée d'utilisation: 4 heures / jour; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Usine municipale d'épuration; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: Tâche : Matériau de transfert; Santé humaine; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Face shield; Tâche : Mélange; Santé humaine; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Face shield; Ventilation extractive locale; |
| Mesures de gestion des déchets | Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se référer à la section 13 de cette FDS. |

| 3. Préviation de l'exposition | |
|--------------------------------------|--|
| Préviation de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2024, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 28-6979-0 | Numéro de version: | 3.00 |
| Date de révision: | 09/01/2024 | Annule et remplace la version du : | 26/05/2021 |

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ EZ Sand Multi-Purpose Repair Material PNs 05887, 35887, 55887 - Part B (Base)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüslikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|---|------------|-----------|-------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | 216-823-5 | 30 - 60 |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | 74398-71-3 | | 7 - 13 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|---------------------------------------|
| P273 | Eviter le rejet dans l'environnement. |
| P280E | Porter des gants de protection. |

Intervention ::

| | |
|-------------|--|
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |

Contient 10% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|---------|---|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | (N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5 | 30 - 60 | Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411 |
| Carbonate de calcium | (N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6 | 10 - 30 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Talc | (N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9 | 10 - 30 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | (N° CAS) 74398-71-3 | 7 - 13 | Sens. cutanée 1, H317 |
| Oxyde de verres, produits chimiques | (N° CAS) 65997-17-3 (N° CE) 266-046-0 | 3 - 7 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Quartz (SiO ₂) | (N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4 | < 0,5 | STOT RE 1, H372 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

| Ingrédient | Identifiant(s) | Limites de concentration spécifique |
|---|---|--|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | (N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5 | (C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|----------------------|------------------------|
| Aldéhydes | Pendant la combustion. |
| Monoxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Chlorure d'hydrogène | Pendant la combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des

gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|--------------------------------------|------------|----------------------------|--|---|
| POUSSIÈRE, inertes ou nuisibles | 1317-65-3 | VME Suisse | VLEP (poussières respirables)(8 heures):3 mg/m ³ ; VLEP (poussières inhalables)(8 heures):10 mg/m ³ | |
| Talc | 14807-96-6 | VME Suisse | VLEP(fraction respirable) (8 heures) : 2 mg/m ³ | Foetotoxique Groupe C |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | VME Suisse | VLEP (proposé) (fraction respirable - 8 heures) : 0.15 mg/m ³ | Cancérogène catégorie 1A, Groupe C, toxique pour le fœtus |
| Verre aux oxydes, produits chimiques | 65997-17-3 | VME Suisse | VLEP (fibre) (8 heures): 0.5 fibre/ml | |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Déterminé par le fabricant | VLEP (non-fibreux, respirable)(8 heures) : 3 mg/m ³ ; VLEP (non-fibreux, fraction inhalable)(8 heures) : 10 mg/m ³ | |

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Population | Type d'exposition humaine | DNEL |
|---|------------------------|------------|--|------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Employé | Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 8,3 mg/kg bw/d |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Employé | Exposition par voie cutanée, à court terme, des effets systémiques | 8,3 mg/kg bw/d |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Employé | Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 12,3 mg/m ³ |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Employé | Inhalation, exposition court terme, effets | 12,3 mg/m ³ |

| | | | | |
|------|--|--|-------------|--|
| pane | | | systemiques | |
|------|--|--|-------------|--|

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Compartment | PNEC |
|---|------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Eau | 0,003 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Sédiments de l'eau | 0,5 mg/kg d.w. |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Rejets intermittants dans l'eau | 0,013 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Eau de mer | 0,0003 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Sédiments de l'eau de mer | 0,5 mg/kg d.w. |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Usine de traitement des eaux d'égout | 10 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Fournir une ventilation extractive locale appropriée pour découper, abraser, ou travailler le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériel de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Solide |
| Aspect physique spécifique:: | Pâte |
| Couleur | Noir |
| Odeur | Petite odeur |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Non applicable.</i> |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non classifié |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Non applicable.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Non applicable.</i> |
| Point d'éclair: | 248,3 °C [<i>Méthode de test: Estimé</i>] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 14,4 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Nulle |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1,1 - 1,2 kg/l |
| Densité relative | 1,11 - 1,25 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-------------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

Masse moléculaire:
Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.
0,1 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------------------|------------------|
| Phosgène | Non spécifié |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Non spécifié |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées,

vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Pneumoconiose(cas général): les symptômes peuvent inclure toux persistante et insuffisance respiratoire.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|---|------------|---|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Rat | LD50 > 1 600 mg/kg |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Rat | LD50 > 1 000 mg/kg |
| Talc | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Talc | Ingestion | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Carbonate de calcium | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Carbonate de calcium | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 3 mg/l |
| Carbonate de calcium | Ingestion | Rat | LD50 6 450 mg/kg |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Ingestion | | LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Quartz (SiO2) | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Quartz (SiO2) | Ingestion | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Lapin | Moyennement irritant |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Carbonate de calcium | Lapin | Aucune irritation significative |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | Lapin | Irritation minimale. |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Quartz (SiO2) | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Lapin | Irritant modéré |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Carbonate de calcium | Lapin | Aucune irritation significative |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Jugement | Aucune irritation significative |

| | | |
|--|---------------|--|
| | professionnel | |
|--|---------------|--|

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|-----------------------|---------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Homme et animal | Sensibilisant |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | Composants similaires | Sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Humain | Non-classifié |
| Talc | Humain | Non-classifié |

Mutagénicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---|----------|---|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | In vivo | Non mutagène |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Talc | In vitro | Non mutagène |
| Talc | In vivo | Non mutagène |
| Oxyde de verres, produits chimiques | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO ₂) | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO ₂) | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|------------|-----------------------------|---|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Talc | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | Cutané | Souris | Non-cancérogène |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Inhalation | Multiplés espèces animales. | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO ₂) | Inhalation | Homme et animal | Cancérogène |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|-----------|--|------------|----------------------|--------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Non classifié pour les effets sur le | Lapin | NOAEL 300 | Pendant |

| | | | | | |
|---|-----------|--|-----|----------------------|--|
| | | développement | | mg/kg/jour | l'organogénèse |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération |
| Talc | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 600 mg/kg | Pendant l'organogénèse |
| Carbonate de calcium | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 625 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|----------------------|------------|----------------------|---------------|------------|------------------|--------------------|
| Carbonate de calcium | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,812 mg/l | 90 minutes |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|--|--|------------|------------------------|----------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 2 années |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Système auditif Coeur Système endocrin système hématopoïétique Foie des yeux Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 28 jours |
| Talc | Inhalation | pneumoconiosis | Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | Fibrose pulmonaire Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 18 mg/m3 | 113 semaines |
| Carbonate de calcium | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | Cutané | Foie la peau système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Souris | NOAEL 100 ul/semaine | 90 jours |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Humain | NOAEL Pas disponible | Exposition professionnelle |
| Quartz (SiO2) | Inhalation | silicose | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations

toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|------------|--------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Boue activée | Composant analogue | 3 heures | IC50 | >100 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 96 heures | LC50 | 2 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | 1,8 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | ErC50 | >11 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 4,2 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,3 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC10 | >100 mg/l |
| Talc | 14807-96-6 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | 74398-71-3 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Puce d'eau | Expérimental | 72 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Poisson zèbre | Expérimental | 96 heures | LC50 | >1 000 mg/l |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | >=1 000 mg/l |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC50 | 440 mg/l |

| | | | | | | |
|----------------------------|------------|---------------|--------|-----------|------|------------|
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | 7 600 mg/l |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | Poisson zèbre | Estimé | 96 heures | LC50 | 5 000 mg/l |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | NOEC | 60 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|--|----------|-------------------------------------|--|--|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique (pH 7) | 117 heures (t 1/2) | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Talc | 14807-96-6 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | 74398-71-3 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|--|-------|---|---------------|----------------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental Bioconcentration | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 3.242 | OCDE 117 méthode HPLC log Kow |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Talc | 14807-96-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 12-(oxiranylméthoxy)-9-octadécenoate de 1,2,3-propanetriyle | 74398-71-3 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|-----------|-----------------------------|--------------|---------------|-----------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Modelé Mobilité dans le sol | Koc | 450 l/kg | Episuite™ |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN3082 | UN3082 | UN3082 |

| | | | |
|--|--|--|--|
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (POLYMÈRE DE BISPHÉNOL A - EPICHLOROHYDRINE) | SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (POLYMÈRE DE BISPHÉNOL A - EPICHLOROHYDRINE) | SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (POLYMÈRE DE BISPHÉNOL A - EPICHLOROHYDRINE) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9 | 9 | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Dangereux pour l'environnement | Ne s'applique pas. | Polluant marin |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | M6 | Non applicable. | Non applicable. |
| Code de ségrégation IMDG | Non applicable. | Non applicable. | Aucun |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

| <u>Ingrédient</u> | <u>Numéro CAS</u> | <u>Classification</u> | <u>Réglementation</u> |
|---|-------------------|----------------------------------|--|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Gr.3: non classifié | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | Grp. 1: Cancérogène pour l'homme | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Numéro CAS

1675-54-3

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

| Catégorie de Dangers | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de | |
|---------------------------------------|--|-------------------------------|
| | Exigences de niveau inférieur | Exigences de niveau supérieur |
| E2 Dangereux pour le milieu aquatique | 200 | 500 |

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Utilisation industrielle d'adhésifs: Section 16: Annexe - L'information a été supprimée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.
Portection de la peau - gants recommandées - L'information a été supprimée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité relative - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été supprimée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été modifiée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été modifiée.
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Catégorie de transport - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été modifiée.
Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport non autorisé - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code tunnel – Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été modifiée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.
Section 14 : Classification transport - L'information a été supprimée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.
Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été ajoutée.
Section 16 : Annexe : Contrôle de l'exposition - L'information a été supprimée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives

au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch